

**Séance ordinaire du Conseil municipal
du 21/04/2026**

**Date de la convocation :
16/04/2026**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de suffrages exprimés	22
Vote : POUR	22
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 22 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD, Mme Sylvie JALARIN, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. David URBAN, Mme Mélanie ROULLAND, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, Mme Chrystel DANOY, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEGO, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, Mme Marie-Christine PALLARES, M. Stéphane DUGUY, Mme Juline LEFEBVRE, M. Franck SOULAN.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : 01 conseiller municipal

M. Christophe DUMERGUE.

Mme Mélanie ROULLAND a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-21-23 – INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES (ACOFOR)

Rapporteur : M. le Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS :

À la suite du renouvellement du Conseil municipal intervenu en mars 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs auxquels elle adhère.

La commune de Sainte-Hélène est adhérente à l'Association des Communes Forestières (ACOFOR), réseau national et territorial représentant les collectivités propriétaires de forêts et œuvrant à la valorisation, à la gestion durable et à la défense des intérêts des communes forestières.

Dans ce cadre, la commune est appelée à désigner un ou plusieurs représentants chargés de la représenter au sein de cette association et de participer à ses travaux, instances et actions.

Il convient dès lors de procéder à la désignation des représentants de la commune de Sainte-Hélène au sein de l'ACOFOR.

Le Conseil municipal,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-33 ;
- les statuts de l'Association des Communes Forestières ;

CONSIDÉRANT :

- l'adhésion de la commune de Sainte-Hélène à l'Association des Communes Forestières ;
- la nécessité de désigner les représentants de la commune au sein de cette association ;

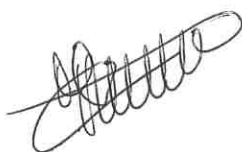
Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER M. Lionel MONTILLAUD** en qualité de représentant titulaire de la commune de Sainte-Hélène au sein de l'Association des Communes Forestières (ACOFOR) ;

- **DE DÉSIGNER M. Mathieu DESCLAUX** en qualité de représentant suppléant.

Le 21/04/2026,

La secrétaire de séance,
Mélanie ROULLAND



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.